



Mise à jour sur les négociations de l'équipe de direction du 9 juillet 2021

Comme indiqué dans le bulletin d'information de la CCE, les mises à jour sur les négociations, envoyées par l'entremise de ce bulletin, se feront selon les besoins. Ces mises à jour ainsi que les propositions et documents déposés seront toujours disponibles sur le site Web de la CEC (www.CollegeEmployerCouncil.ca).

Mercredi 7 juillet et jeudi 8 juillet 2021, les deux équipes de négociation (la direction et le SEFPO) se sont rencontrées par Zoom. Ces rencontres marquent le début des négociations en vue d'une convention collective avec les CAAT-A, qui sont composés de professeurs, de bibliothécaires et de conseillers à temps plein et à temps partiel. Cette entente prend fin le 30 septembre 2021. Au cours de ces deux jours, les deux équipes ont engagé des discussions et des délibérations sur les règles de base, les déclarations préliminaires et les propositions initiales.

Règles de base

Les CAAT-A ont demandé de commencer cette ronde de négociations en établissant des règles de base. Bien que ce ne soit pas la pratique habituelle de négociation entre ces deux groupes, l'équipe de direction a accueilli favorablement cette idée et s'est engagée à créer un cadre équitable pour la négociation ([cliquez ici](#)). Bien que nous ayons pu nous entendre sur de nombreux domaines, comme l'étiquette pour négocier efficacement sur Zoom, l'équipe des CAAT-A n'était malheureusement pas prête à accepter que certaines des règles de base proposées ci-dessous :

- Les parties sont régies par l'obligation de négocier de bonne foi en vertu de la *Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges*.
- Les deux parties feront tous les efforts possibles pour parvenir à une entente, sous réserve de ratification conformément à leurs procédures internes d'approbation et de ratification et en vertu de *la Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges*.
- Aucune des Parties ne doit dénaturer publiquement la position de l'autre.

Même si les CAAT-A n'ont pas accepté toutes les règles de base proposées, qui se trouvent sur notre [site Web](#), l'équipe de négociation de la direction continuera à les respecter. Elles sont essentielles à la négociation collaborative afin que nous puissions obtenir le meilleur résultat possible pour nos étudiants et le système collégial, sans conflit de travail inutile, alors que nous travaillons ensemble vers un avenir commun.

Négociation ouverte

La publication d'avril 2021 du corps professoral des CAAT-A indique qu'une motion a été adoptée pour inviter les présidents des sections locales (24) et les membres du comité consultatif de négociation (32) de chaque section locale à faire partie de l'auditoire et à observer les négociations avec l'Employeur à la table des négociations. L'un des objectifs



déclarés était de « tenir le CCE responsable de ce qu'il dit à la table ». Cette forme de négociation ouverte contrevient à l'article 8.03 de la convention collective actuelle et aux procédures de négociation 18.3 des CAAT-A publiées par le SEFPO. Le 16 juin, Graham Lloyd, PDG du CEC, a écrit au syndicat pour lui faire part de nos préoccupations concernant l'introduction de négociations ouvertes et lui a demandé de confirmer que le syndicat ne chercherait pas à l'imposer unilatéralement. Le 6 juillet, une deuxième lettre de suivi a été envoyée par le CEC au SEFPO, car aucune réponse n'avait été reçue. Aucune réponse n'a été reçue avant le début des négociations le 7 juillet.

Le 7 juillet, le SEFPO a proposé une règle de base qui leur permettrait d'inviter à volonté des observateurs en nombre indéterminé à assister à tout ou à une partie des séances de négociation.

Comme William Kaplan l'a déclaré dans son Enquête sur les conflits industriels à l'Université York et au SCFP, ce type de négociation « semble être une recette pour une chose : la polarisation des **positions et une succession de longs conflits de travail** ». La direction veut des négociations productives. Le 18 juin 2021, après seulement deux jours à la table, sans observateurs, le CCE et le SEFPO ont conclu avec succès une entente de principe avec l'Unité de négociation du personnel de soutien à temps partiel. Nous sommes convaincus et optimistes que si les deux équipes continuent de négocier ensemble pour un avenir meilleur, conformément aux règles d'engagement énoncées dans notre convention collective, nous pourront réussir. Comme l'a indiqué William Kaplan, cette approche de négociation proposée, qui est liée à de longs conflits de travail, n'est « pas normative ». Nous croyons qu'elle ne devrait pas être utilisée dans notre processus de négociation des CAAT-A.

En fin de compte, tout conflit de travail aurait de graves répercussions sur les étudiants qui ont déjà subi une multitude de perturbations en raison de la pandémie mondiale de COVID-19.

Composition des équipes

Cette année, les équipes de négociation sont composées de six représentants collégiaux dans l'équipe de gestion et de sept représentants du corps professoral au collège dans l'équipe du SEFPO. Cette composition a légèrement varié au fil des ans. De plus, chaque équipe de négociation a reçu l'appui d'un soutien en personnel de leurs agents négociateurs respectifs, soit le CCE et le SEFPO. Par conséquent, nous ne sommes pas d'accord avec l'affirmation des CAAT-A selon laquelle l'équipe de gestion s'est élargie au cours de ce cycle, car le soutien en personnel supplémentaire est monnaie courante.

Propositions initiales

Le 8 juillet, les déclarations liminaires et les propositions initiales des deux parties ont été déposées. Elles peuvent être consultées sur le site Web de la CCE ([cliquez ici](#)). Bien qu'il y ait de nombreux points à discuter, nous sommes optimistes quant à la possibilité de trouver un terrain d'entente sur un certain nombre d'entre eux.



Par exemple, les deux parties ont exprimé leur intérêt à mettre l'accent sur une meilleure intégration des principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans la convention collective. De plus, les deux équipes ont reconnu l'importance d'avoir une plus grande flexibilité dans la convention collective pour répondre aux besoins des étudiants.

En conclusion

Bien que certaines règles de base doivent être abordées lors de notre réunion du 3 août avec les CAAT-A, nous restons optimistes quant à la capacité de nous unir pour un avenir commun. Un avenir où nous négocions sans confrontation, où nous négocions avec respect et où nous négocions dans le but de conclure les négociations.

L'équipe de direction fournira toujours des renseignements exacts et complets.

Les notes d'allocation du Dre Laurie Rancourt, présidente de l'équipe de négociation de la direction, ainsi que les déclarations préliminaires, les règles de base et les propositions des deux équipes, sont disponibles sur le [site Web du CEC](#).